C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° 007 /CIMA/PCMA/PCE/16
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA) EN QUALITE DE PERSONNALITE QUALIFIEE DANS LE DOMAINE FINANCIER REPRESENTANT LES BANQUES CENTRALES

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

DECIDE :

Article 1er : Est nommé membre suppléant de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), en qualité de personnalité qualifiée dans le domaine financier, pour une durée de trois ans, **Monsieur** Thierry Mègbègnon TOFFA, Directeur de la Stabilité Financière de la BCEAO.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter du 1er janvier 2017 sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 29 septembre 2016

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances - CIMA - Conseil des Ministres - Le President

Alamine OUSMANE MEY

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 01 44 37 79 - FAX : (241) 01 73 42 88 -
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org